



Delit de fuite sans accident ni blessé quels sanctions ?

Par moi31, le 22/07/2014 à 09:20

bonjour a tous

je me suis inscrite ici pour avoir votre avis mais de facon anonyme car mon compagnon ne sait pas que je me renseigne mais j ai tellement peur de ce qui va lui arriver je veut savoir .

voici l histoire :

un mec a porte plainte contre mon ami pour délit de fuite mais y a pas eut d accident je vous explique

un matin mon ami est parti au boulot il conduit un 8X4 un mec qui arrive derrière lui , lui colle "au cul" mon homme lui fait comprendre de prendre ces distances en appuyant plusieurs fois sur le frein sans pour autant piler c est histoire d allumer les feux ce qui na pas plus au mec en arrivant dans une ville le mec a prit un rond point a l envers pour couper la route au camion de mon ami jusqu'au moment ou il a arrêter la voiture et a saute sur le marche pieds et c est accrocher au rétro en le dégradant mon ami a prit peur et a mis un coup de volant et la fait tomber et il est parti

le mec a rien eut

donc le mec a porte plainte et les gendarmes ont conseiller a mon ami de porte plainte pour dégradation de véhicule

depuis on est dans le flou

pour moi il risque pas grand chose car pas d accident ni de blessé

qu en pensez vous ? que risque t il ?

merci de vos réponses car j ai les tête qui va cramée a force de cogitée

merci beaucoup

Par **moi31**, le **22/07/2014** à **11:54**

personne pour me rassurée ?

Par **Tisuisse**, le **22/07/2014** à **12:27**

Bonjour,

Comme les gendarmes le lui ont conseillé, votre ami doit déposer une plainte. Les gendarmes feront une enquête préliminaire qu'ils transmettront au Parquet (Procureur) avec la plainte de votre ami. C'est l'autre automobiliste qui risque gros car, que faisait-il sur le marchepied du camion de votre ami, là le juge du tribunal correctionnel risque de ne pas apprécier ce type d'agissement et votre ami ne risque pas grand chose, voire rien du tout.

Par **moi31**, le **22/07/2014** à **12:36**

bonjour

merci d'avoir répondu

il a porté plainte pour dégradation volontaire de matériel (c'est le camion de l'entreprise ou il travaille en plus)
je me demande comment l'autre personne a justifié le fait d'être comment sur le marche pied et s'être accroché au rétro

autre précision : mon ami a appris hier par son patron qu'il sera de nouveau convoqué à la gendarmerie

Par **Lag0**, le **22/07/2014** à **13:41**

Bonjour,

La définition du délit de fuite :

Le fait, pour tout conducteur d'un véhicule ou engin terrestre, fluvial ou maritime, sachant qu'il vient de causer ou d'occasionner un accident, de ne pas s'arrêter et de tenter ainsi d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut avoir encourue

Je ne vois donc pas ici de délit de fuite constitué, la plainte est donc sans fondement.

Par **moi31**, le **22/07/2014** à **14:30**

bonjour

merci de votre réponse

j'ai bien lue votre définition dans ce cas pourquoi la plainte a été enregistrée et si le gars avait menti au gendarmes en disant qu'il été blessé ça changerait la donne ?

Par **moi31**, le **04/08/2014** à **15:14**

bonjour

mon compagnon ma dit que la convocation lui serait livrée a la maison
ça veut dire que ça s aggrave non ?

Par **moi31**, le **14/08/2014** à **09:28**

bonjour

y a du nouveau pour l affaire

hier mon ami faisait le plein du camion a la station avec notre fils quand l autre personne est arrivé aussi pour faire le plein et la il carrément "sauté" dessus en l insultant la dame de la station a appelé les gendarmes ils sont arrivé a 5 ont "séparé" mon ami et l autre personne ils ont discuté avec les deux parti et on même interrogé mon fils (qui a 10 ans) les gendarmes on dit qu il connaissait bien l autre personne (peut être savent-il que c'est un menteur)

mon ami peut-il porté plainte pour aggrésion ?

Par **Tisuisse**, le **23/08/2014** à **09:05**

Ah oui, il doit porter plainte d'autant qu'il des témoins : la gérante de la station service et son fils. L'autre automobiliste risque gros, très gros.

Quand au fait que les convocations arrivent au domicile de votre compagnon, pas d'affollement, c'est la procédure d'enquête qui veut ça, il faut bien que les convocations arrivent quelque part, non ? Simplement, sur demande du Parquet, les gendarmes font une enquête, la routine quoi, rien de particulier, votre ami se rend aux convocations, répond aux questions des gendarmes, fait sa déposition et c'est tout. Le dossier sera adressé au Procureur qui, lui, décidera, en fonction des éléments contenus au dossier, de la suite à donner. Rassurez-vous, la partie adverse est, elle aussi, convoquée et l'aggrésion dont votre ami a été victime, risquerait fort de peser lourd dans les sanctions du juge à l'encontre de son aggrésion.

Par **moi31**, le **25/08/2014** à **09:31**

bonjour

merci de votre réponse

ça me rassure

mon ami à pas porté plainte enfin du moins je pense pas car il parle pas de l'affaire ça le fait se refermé sur lui même et il s'énerve

les gendarmes aurait-ils pu noté sur le dossier l'aggréssion ?